



## Conseil Municipal : séance du 20 avril 2016

### Extrait du Registre des délibérations et Compte rendu

L'an deux mille seize le mercredi 20 avril, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 19 heures au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

<b>Conseillers</b>
En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1
<b>Votants : 19</b>
Absents : 1
Date de convocation
<b>14 avril 2016</b>

**Étaient présents** : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjointes  
François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-Luc JOULIN, Sophie GEGU, Valérie COULBARY, Eric JAMET, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER

**Excusé** : Murielle CHAPU donne pouvoir à Julie PEARSON

**Absent** :

Secrétaire de séance : **Julie PEARSON**

Le compte rendu du 16 et 23 mars a été adopté à l'unanimité.

Michel LAMAND tient à remercier le conseil municipal pour les marques de reconnaissance et de sympathie reçus lors du décès de sa fille Linda.

D20160420-01-ProjetPerimetreSDCI

#### **ARRETE DE PERIMETRE du SDCI**

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a validé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyant le regroupement de la Communauté D'Agglomération de Saumur et des Communautés de Communes du Gennois, de la Région de Doué la Fontaine et de Loire-Longué.

Vu l'arrêté DRCL/BCL N° 2016-17 de projet de périmètre de Mme la Préfète de Maine et Loire, La commune de Varennes sur Loire considère :

- que de toute évidence le bassin de vie Saumurois inclut le Longuéen et accepte avec beaucoup d'enthousiasme d'accueillir la communauté de commune Loire Longué au sein de ce futur grand établissement public de coopération intercommunale. Le choix de l'alliance permet de rassembler des communes qui partagent non seulement un même territoire, mais encore les mêmes traditions, le même mode de vie, ce qui est un gage de bonne entente.
- que cette union ne condamne pas les communes adhérentes qui ont toutes le souci d'optimiser les ressources, de partager un même destin et des objectifs communs.
- que la décision appartient aux élus du Longuéen de statuer sur leur propre destin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- EMET un avis favorable au projet de schéma départemental proposé par Madame la Préfète.

D20160420-02-ConventionMutualisationCréationEntenteCommunes

#### **ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LES MAIRIES D'ALLONNES, DE BRAIN SUR ALLONNES, DE LA BREILLE LES PINS, DE NEUILLÉ, DE VARENNES SUR LOIRE, DE VILLEBERNIER ET DE VIVY**

La mutualisation des services et des moyens recoupe différents dispositifs tendant à la rationalisation des dépenses et à la réalisation d'économies d'échelle. Elle peut s'appréhender tant au travers des règles applicables aux transferts de compétences que dans un cadre conventionnel.

Aux termes de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose d'une compétence générale de droit commun pour régler par délibération les affaires de la commune.

Cette compétence générale offre au conseil municipal la possibilité d'intervenir dans tout domaine, dans un but d'intérêt public local, sous réserve que ces compétences ne soient pas dévolues par la loi à l'Etat ou à d'autres personnes publiques. La commune étant libre de choisir le mode de gestion de ses services publics, elle peut faire appel au concours d'une autre collectivité pour assurer un service public sur la base d'une entente intercommunale par exemple.

Il en résulte donc que des ententes intercommunales peuvent être conclues entre plusieurs communes pour assurer la mise en œuvre d'une mission de service public, que ce soit en termes de matériels ou de personnels.

Le conseil municipal,

**VU** les articles L-2121-1 et suivants de Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5221-1 et suivants,

**CONSIDERANT** la possibilité pour les communes d'Allonnes, de Brain sur Allonnes, de La Breille les Pins, de Neuillé, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy de conventionner sous la forme d'une entente intercommunale,

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'entente intercommunale avec lesdites Communes

**DESIGNE** Gilles TALLUAU, Alain LECHAT et Christine JOUSSELIN pour participer à la conférence mise en place pour cette entente intercommunale.

- SMAEP

Gilles TALLUAU informe le conseil qu'une antenne Free mobile va être installée sur le château d'eau de Turquant. Une convention a été passée pour une durée de 12 ans à 4 000 € par an.

- SIVM

Le budget a été voté à l'unanimité. Une subvention de 1 000 € a été attribuée à l'Age d'Or pour une animation à la maison de retraite du Bois Clairay. L'EVS a en projet de réaliser un lieu d'accueil et de rencontre enfant parent pour les familles en difficultés qui serait basé à Vivy. Suite à différentes réunions sur la mutualisation, il est prévu d'acheter une dameuse, une machine à peinture et des machines à désherbage. Plusieurs fournisseurs ont été contactés et un rendez-vous est pris le vendredi 13 mai à 14h30 avec les élus du canton à la salle de sports ou devant la mairie de Varennes.

- Réunion avec ORANGE et les services de Gendarmerie

Une réunion d'échange a eu lieu le jeudi 24 mars 2016 en mairie en présence de M. le Maire et des Adjointes, de M. GUILLET directeur de la communication, du directeur du SAV, du commandant de Gendarmerie de Doué la Fontaine et d'Allonnes, ainsi que Mme Claudia CHARTIER, Maire des Verchers-sur-Layon, pour débattre des vols récurrents de câbles téléphoniques dont ont été victimes les deux communes. Les échanges ont été difficiles mais des solutions ont été trouvées. Les services d'Orange ont admis des dysfonctionnements. ORANGE a mis en place un système pour faire cesser les vols de câbles.

### **Boucherie :**

- Gilles TALLUAU indique qu'un boucher et son épouse envisage de venir s'installer. Il reste un investissement de 70 000 € à faire pour la vitrine. Gilles TALLUAU est intervenu auprès des banques ainsi que l'Agglo pour essayer d'obtenir des prêts d'honneur. Une solution est recherchée, mais pour le moment, on ne peut pas certifier la date d'arrivée du boucher.

Une annonce a été passée par Saumur Habitat sur le site SOS Village de TF1.

D20160420-03-MSPBailTARDY

### **MSP - BAIL DR TARDY**

Vu la délibération du 23 septembre 2014 fixant le montant des loyers de base des cabinets de la MSP à 330 € mensuel, et autorisant Monsieur le Maire à signer les baux de location ;

Gilles TALLUAU Maire, expose aux membres du Conseil Municipal la demande du Dr TARDY qui confirme son installation au 1<sup>er</sup> avril 2016 dans un cabinet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire mais sollicite un début de location au 1<sup>er</sup> octobre 2016 compte-tenu de sa double activité et du fait qu'il doit s'acquitter d'un autre loyer où il exerce actuellement. Il précise que si cette situation temporaire se réduisait, il s'acquitterait immédiatement du loyer et charges.

Les charges mensuelles seront réparties au prorata de la surface comme pour les autres cabinets.

VU l'intérêt pour la commune de renforcer et prolonger l'offre de soins au sein de la maison de santé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail de location qui sera rédigé par Me ZENNER, notaire à Allonnes, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 avec un paiement du loyer et des charges à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 ou avant si la situation du Dr TARDY le permet. (...)

D20160420-04-CimetiereCaveUrnes

### **CIMETIERE TARIF CONCESSION « CASES URNES »**

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a plus de places dans les deux colombariums du cimetière. Un troisième va donc être installé courant 2016.

Un espace à proximité des colombariums est réservé pour la création de 13 emplacements dont 4 cases-urnes sont installées par la commune. Chaque emplacement peut recevoir 4 urnes.

Un arrêté du maire fixera les modalités d'utilisation de cet espace.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de concession pour ces nouveaux emplacements ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE de fixer à :

- 50 € le tarif d'une concession trentenaire par emplacement non équipé
- 250 € le tarif d'une concession trentenaire par emplacement équipé d'une case-urne.

Vu la délibération municipale du 24/06/2015 n° 20150624-03 autorisant la cession au projet du bailleur social SAUMUR HABITAT de divers ensembles immobiliers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE son accord pour la cession par Maine et Loire Habitat des droits acquis d'exploitation (du bail emphytéotique du 24/11/2001 d'une durée de 50 ans) au profit de SAUMUR HABITAT composé des trois logements « passage de l'Huilerie ».

**MAISON DE L'ENFANCE : PROJET DE GESTION PAR L'AFR VIVADO**

Gilles TALLUAU, Maires donne la parole à Julie SIMON, Chargée de mission EVS Nord Saumur ;

Elle rappelle les missions de l'EVS et présente aux membres du conseil municipal le fonctionnement actuel en gestion municipale puis le projet de gestion par l'AFR Vivado :

- TAP : Temps d'Activité Pédagogique trois heures par semaine
- APS : Accueil Périscolaire matin et soir les jours d'école et le mercredi
- ALSH : Accueil de Loisirs sans hébergement Automne, Hiver, printemps Été.

La commune a signé avec la CA SLD un CEJ 2015-2016 (contrat enfance jeunesse) et la CAF de Maine et Loire qui conditionne le versement de ses prestations à la validation d'une déclaration par Direction Départementale de la Cohésion Sociale DDCCS (démarche obligatoire pour toute personne organisant un accueil de loisirs).

Les points négatifs relevés :

- ✓ La Commune n'a pas de personnel titulaire d'un diplôme permettant l'agrément DDCCS ;
- ✓ Il y a peu de communication sur les activités proposées aux familles ;
- ✓ Manque de souplesse (inscriptions sur 3 jrs minimum)
- ✓ Projet pédagogique vieillissant
- ✓ Une offre de service à redynamiser (séjours et activités)

Un point positif : un très bel espace adapté à l'accueil des enfants.

C'est pourquoi un projet de transfert de gestion est proposé vers l'AFR Vivado car cette association a :

- Le personnel technicien avec les diplômes requis pour assurer la direction et l'animation ;
- Une volonté de développer l'association : continuité du secteur jeunesse ;
- Une association impliquée dans le réseau et dans le territoire ;
- La possibilité de créer un lien fort entre le secteur enfance et jeunesse favorisant une dynamique pour les familles.

Les nouvelles missions de l'association Vivado serait :

- En ressources humaines : recrutement, contrat de travail, fiche de poste planning...
- En fonctionnement : faire vivre le projet pédagogique, lien avec les familles, inscriptions, programmation, communication, déclaration DDCCS et CAF en lien avec l'EVS ;
- Avec les partenaires : lien et implication dans le réseau, comité de pilotage
- En gestion financière : compte de résultat, budget prévisionnel, facturation aux familles.

Les partenaires seraient :

- La mairie : Subvention annuelle fractionnée au regard d'un Budget prévisionnel et sur production d'un compte de résultat ;
- L'EVS : au titre de sa mission de coordination du CEJ assurerait le lien avec les partenaires ; soutien l'association dans la recherche et le développement d'activité et de financement ; rédaction des dossiers de fonctionnement CAF.

Aux familles serait proposé une tarification selon le quotient familial, à la ½ heures pour les APS ; à la ½ journée pour le mercredi et à la journée avec repas pour les vacances.

Le budget annuel de 64 550 € serait équilibré par une subvention communale de 18 000 € amortie par les prestations CEJ que la commune continuerait de percevoir.

De plus, cette solution apporterait une plus-value en qualité d'encadrement et d'activités car l'animation est un métier.

Monsieur le Maire souligne que la CAF pourrait supprimer non seulement les prestations CEJ mais aussi les prestations de service ordinaires (environ 20 000 €) si nous ne respectons pas les conditions réglementaires d'encadrement. Il reste le problème des personnels titulaires qui participent partiellement à l'encadrement de ces activités et qui ne peuvent être mise à disposition, mais dont les missions pourraient être réorganisées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

DONNE son accord pour confier à l'AFR VIVADO, la gestion des activités APS et ALSH de la maison de l'enfance à compter du 1er septembre 2016.

## **BILANS D'ACTIVITES ET FINANCIERS 2015**

Chaque année les comptes de résultats des activités sont fournis à la CAF de l'Anjou qui financent les accueils périscolaires ou de loisirs et se résument ainsi :

<b>COMPTE DE RESULTAT 2015 enfance (TAP - APS - Mercredis/Vacances)</b>			
<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b>
60 ACHATS	11 872.51	USAGERS	<b>34 948.06</b>
61 SERVICES EXTERIEURS	5 352.77	CAF prestation de service et Flaale	19 907.21
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 515.93		
64 CHARGES DU PERSONNEL	79 576.34	ETAT	8 300.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 274.16	DEPARTEMENT ET DIVERS	919.12
66 CHARGES FINANCIERES	164.01		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>110 755.72</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>64 074.39</b>
Excédent de l'exercice		Déficit de l'exercice	<b>-46 681.33</b>

**Le déficit TAP est estimé à 17 145 €, celui de l'APS à 6 670 € et 22 866 € pour les mercredis et vacances.**

Ce résultat ne tient pas compte des recettes de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour un montant de 19 079,82 € reçu en 2015. **Pour les trois accueils, le déficit réel est donc estimé à 27 601 €**

### **Concernant la fréquentation 2015 :**

- **Le Mercredi** : 17 enfants par jour soit 3898 heures (4342 en 2014) : Baisse justifiée par la réduction de l'amplitude horaire (6h45 au lieu de 8 h depuis les TAP).
- **Vacances** : moyenne par jour de 26 enfants l'été, 18 enfants aux petites vacances soit 9448 heures (7104 en 2014) : augmentation justifiée par 3 jours de fonctionnement supplémentaires et moyenne de 20 enfants en été 2014.
- **Les TAP** : 160 élèves (123 en 2014) ; 14879 heures et 105 jours (4920 heures mais 4 mois en 2014 et 40 jours).

### **SIGNALISATION DES COMMERCES**

- Julie PEARSON présente les devis retenues pour la signalisation des commerces à l'entrée du bourg. Un panneau sera installé à chaque entrée du bourg pour un montant de 4 210.58 €.  
Brigitte SAINT-CAST se propose de financer le panneau de signalisation pour le camping. Après avoir échangé, le conseil municipal décide de financer la signalisation du camping.

### **FDGDON :**

- A la demande de M. le Maire une rencontre a eu lieu en présence M. DUPONT de la FDGDON, Alain LECHAT et de Jean BEAUFILS pour discuter de la façon de diminuer la prolifération des pigeons biset féral dans le centre-bourg. Les pigeons sont actuellement capturés à l'aide d'une cage positionnée dans le clocher de l'église et collectés par Bernard BURON, mais cela n'est pas suffisant. Un arrêté municipal sera pris pour interdire de nourrir les pigeons. Sur préconisation du FDGDON, le conseil municipal choisit de compléter l'éradication des pigeons par un tir de nuit à la carabine à air comprimé, le devis de 500 € pour cette prestation est accepté.

### **Questions diverses :**

- Gilles TALLUAU a rencontré Patrick MARCHAND le Président du foot qui demande si la commune peut mettre la salle des loisirs afin de diffuser sur grand écran quelques matchs de la coupe d'Europe de Football. Le conseil donne son accord.
- Gilles TALLUAU ayant adressé un courrier à Mme RONSIL responsable de l'agence technique de Baugé pour la remercier de sa réactivité pour refaire les accotements de la CD85, lui adresse un mail de remerciement pour sa réactivité.
- Gilles TALLUAU donne lecture d'un courrier du Père BERTRAND pour une invitation à une messe organisée le 8 mai en l'église d'Allonnes en l'honneur des anciens combattants mort pour la France.
- Gilles TALLUAU informe que nous avons reçu un chèque de 900 € de Groupama suite à l'accident du livreur rue de la Loire qui a abîmé le mur en tuffeau de la MSP.

- Jean-Luc JOULIN a assisté à une réunion le 19 avril au SMBAA qui a refusé la demande des 5 communes d'Indre-et-Loire de se retirer du SMBAA.
- François BERNARD demande aux membres de la commission espace verts de se réunir après le conseil pour discuter de l'éclairage du centre culturel. La commission des villages fleuris sera présente sur Varennes le vendredi 22 avril.
- Christine JOUSSELIN indique que l'APE organise une collecte de papiers le vendredi 22 et le samedi 23 avril.
- Alain LECHAT informe le conseil que des vols de plaques ont eu lieu au cimetière. Les STOP de la rue de Chavigny seront bientôt installés.
- Michel LAMAND informe que la borne de recharge pour les véhicules n'est pas tout à fait opérationnelle. Le revêtement du sol doit être refait par le prestataire. Le Transformateur rue des Penats a été changé.
- Sylvie BELLANGER indique que tous les représentants du CMJ ont été élus. Le maire sera élu prochainement.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 18 mai 2016 à 20h30.

*La séance est levée à 23h17.*

G. Talluau	S.Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégou	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					